

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE



CELLULE D'APPUI A LA GESTION FINANCIER
CAGF

CONTRAT N°...038... CGPMP-MSP/COVID/FT/2020

Acquisition des 35 véhicules 4x4 pour la lutte contre la pandémie COVID-19.

Fournisseur : CFAO RDC
Montant : 1 225 000 USD HT

Juin 2020

Table des matières

Contrat
La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire
L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire et évaluée
Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques
Le cahier des clauses administratives particulières.....
Le cahier des clauses administratives particulières.....
Le prospectus.....

CE X

MS

1. Le Contrat

MS

ed

Contrat N° **038**../CGPMP-MSP/COVID/FT/2020

OBJET : ACQUISITION DE 38 VEHICULES 4X4 POUR LA LUTTE CONTRE LA
 PANDEMIE COVID-19

TYPE DE MARCHÉ : FOURNITURE

PASSE PAR :

Gré à Gré

Titulaire : CFAO RDC	TVA : -	Montant TTC : -
Montant HT : 1 225 000 USD		
Maître d'œuvre : CGPMP		Délai d'exécution : trois (03) semaines
Imputation budgétaire :		Registre de commerce n° : CD/KIN/RCCM/14-B-4253
Compte Contribuable : A0700049M		Retenue de garantie : N/A
Délai de garantie : durée d'exécution + 30 jours		Banque : RAW BANK
Garantie de bonne exécution :		Email : cfaordc@cfao.com
Domiciliation bancaire : 05100 05101 01000046103 86USD		
Nom du responsable chargé du marché : Séraphin NGABA		

Source de financement		Etat	Dons	Emprunts
<input type="checkbox"/>	Trésor (Budget National)			
<input type="checkbox"/>	Bailleur 1 Budget Riposte COVID 19			
<input type="checkbox"/>	Bailleur 2		1 225 000 USD	
<input type="checkbox"/>	Bailleur 3			

Engagement couvrant les périodes suivantes		Etat	Dons	Emprunts
<input type="checkbox"/>	Ordonnancement prévu sur CP a. c.			
<input type="checkbox"/>	Ordonnancement prévu sur CP a. c. + 1		1 225 000 USD	
<input type="checkbox"/>	Ordonnancement prévu sur CP a. c. + 2			
<input type="checkbox"/>	Ordonnancement prévu sur CP a. c. + 3			

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

- Le présent Contrat
- La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
- L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire et évaluée ;
- Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ;
- Le cahier des clauses administratives particulières;
- Le cahier des clauses administratives particulières ;
- Le prospectus.

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le 7^{ème} jour du mois de Oct. de l'année 2020...

Entre

Ministère de la Santé Publique, ayant ses bureaux sis, Boulevard du 30 Juin/ Immeuble intelligent, 2^e niveau/ Kinshasa-Gombe. E-mail : cgpmpmsp@cagmsp.cd représenté par le Dr **ETENI LONGONDO**, Ministre, (ci-après dénommé l'« Autorité contractante ») d'une part,

ET

CFAO RDC, ayant son bureau principal sis, 08, Boulevard Congo-Japon, à KINSHASA/ RDC. N° RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-4253, ID. NAT : 01-383-N32500P, N° Impôt : A0700049M, Tél : +243 81 55 86 446, Email : cfaordc@cfao.com, domiciliation bancaire RAW BANK 05100 05101 01000046103 86 USD représentée par Monsieur **Séraphin NGABA**, Directeur Marketing (ci-après dénommé le « Titulaire »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante désire par gré à gré que certaines fournitures soient livrées et certains services assurés par le Titulaire c'est-à-dire, l'acquisition de 35 véhicules 4x4 pour la lutte contre la pandémie COVID-19 et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison desdites fournitures et la prestation de ces services pour un montant global égal à 1 225 000 USD HT (Dollars américains hors taxe un million deux cent vingt-cinq mille) (ci-après dénommé le « montant du Marché»),

Le délai d'exécution du contrat est de trois (03) semaines, suivant réception du bon de commande.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 1. Le présent Contrat ;
 2. La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 3. L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire et évaluée ;
 4. Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ;
 5. Le cahier des clauses administratives particulières ;
 6. Le cahier des clauses administratives générales ;
 7. Le Prospectus.

LE

3. Le présent Contrat prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante, par les présentes, de livrer les Fournitures, de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

Le règlement sera effectué comme suit :

Règlement de l'Avance : vingt (20 %) pour cent du prix du marché sera réglé dans les 30 jours suivant la signature du Marché, contre une demande de paiement, et une garantie bancaire (i) d'un montant équivalent (ii) valable jusqu'à la livraison des Fournitures et (iii) conforme au format type fournie dans le document d'appel d'offres ou à un autre format acceptable par l'Autorité contractante.

A l'embarquement : soixante (60 %) pour cent du prix du marché des Fournitures embarquées sera réglé par lettre de crédit confirmée et irrévocable ouverte au crédit du Titulaire dans une banque de son pays, contre la fourniture des documents spécifiés à l'article 12 du CCAG.

À la réception : le solde de vingt (20%) pour cent du prix du marché des Fournitures livrées sera réglé dans les trente (30) jours suivant leur réception, contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent contrat conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo, aux jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Le Ministère de la Santé
(Autorité contractante)

Dr ETENI LONGONDO

Pour la Société CFAO RDC
(Titulaire du Marché)

Séraphin NGABA



CE